

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Comment valorisons-nous votre contribution ?

Cerfav

Centre européen de recherches
et de formation aux arts verriers
Formation - Ressource
& Innovation - Culture

LE CERFAV

La filière verre a besoin de votre engagement et de votre soutien envers les métiers d'art rares et valorisants.

En versant votre taxe d'apprentissage au Cerfav, vous soutenez activement la formation aux métiers du verre et du cristal : vitrail, soufflage, décoration sur verre et depuis la rentrée 2018 en verrerie scientifique. Ceci n'est possible que parce que le Cerfav, unique en France, porte la préoccupation des apprentis, des ateliers et entreprises et celle de la sauvegarde des savoir-faire. Il obtient pour les apprentis des résultats exceptionnels et s'oblige à la mobilisation de moyens :

- ◆ Accueil, restauration, hébergement et transport des apprentis et transport ;
- ◆ professionnalisme des équipes pluridisciplinaires et niveau technique de ses formateurs ;
- ◆ logistique du Cerfav : équipements verriers, centre de documentation ;

Le Cerfav est le seul CFA offrant désormais des formations de tous les métiers du verre.

Qui d'autre que le Cerfav pouvait ouvrir en France une section par apprentissage dans le domaine de la verrerie scientifique en assurant de mobiliser les ressources humaines et techniques dignes de la profession et des apprentis ? Cette ouverture de section a été décidée bien que le seuil minimum de participants n'ait pas été atteint, parce qu'il le fallait pour sauvegarder et transmettre des gestes rares. Soutenez cet engagement par votre taxe d'apprentissage sans laquelle rien n'aurait été possible.

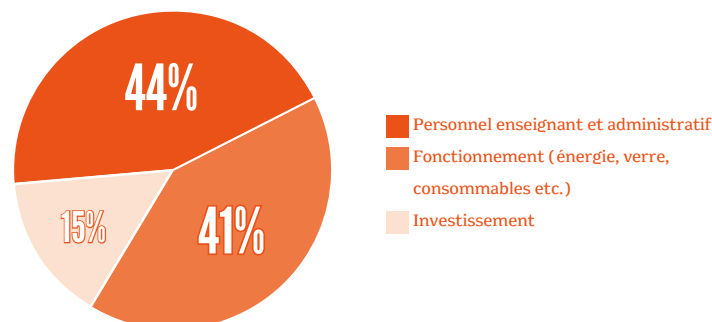
Vos versements sont consacrés sans frais de gestion à :

- ◆ Améliorer les équipements (fours, outillages, sécurité) ;
- ◆ moderniser les contenus de formation et individualiser les cours en fonction du niveau des apprentis à leur entrée, de leurs objectifs et du travail de chaque atelier ;
- ◆ développer nos ressources et situations pédagogiques. (visites d'entreprises, de musées et sites culturels verriers) ;
- ◆ ouvrir de nouvelles sections de formation aux arts et techniques du verre.

Nos anciens apprentis sont souvent les professionnels d'aujourd'hui ! Ils témoignent de la pertinence et de la qualité de nos formations quelques années après.

Les ateliers verriers qui nous adressent leurs apprentis sont répartis sur la France entière et nous consacrons beaucoup de temps à développer une relation permanente et de qualité avec les tuteurs, les apprentis et leur famille.

Répartition d'utilisation de la taxe d'apprentissage en 2018.



L'animation de la filière verre relève depuis près de 30 ans d'une démarche globale et partagée associant le Cerfav et les entreprises.

Parmi les services du Cerfav offerts aux entreprises, tour à tour actrices et usagères :

- ◆ Mise à disposition de notre Fablab et des outils numériques (imprimantes 3D, découpe laser, fraiseuse, scanner 3D etc.)
- ◆ Newsletters mensuelles et veille technologique.
- ◆ Id verre infos, trimestriel papier ou par courrier électronique.
- ◆ Recherche, prototypage, essais et prospective technologique.
- ◆ Assistance et conseil à la création d'activité verrière.
- ◆ Gestion et animation du site portail www.idverre.net (service de petites annonces, annuaires et bases de données actualisés, réseaux sociaux).
- ◆ Expositions, manifestations artistiques et échanges européens.
- ◆ Accès libre à un fonds documentaire de plus de 6000 ouvrages.

PROXIMITÉ

La proximité du Cerfav avec les entreprises autorise un suivi efficace des apprentis.

- ◆ Réunions annuelles de présentation du Cerfav aux tuteurs.
- ◆ Visite par les formateurs au cours de l'année de tous les ateliers français accueillant des apprentis.
- ◆ Portes Ouvertes organisées 2 fois par an
- ◆ Dispositif de suivi à distance et d'échange par internet entre apprenti, famille, tuteur et formateur permettant d'adapter et d'individualiser chaque parcours de formation.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Comment valorisons-nous votre contribution ?

Cerfav

Centre européen de recherches
et de formation aux arts verriers
Formation - Ressource
& Innovation - Culture

RÉSULTATS

3%

d'absentéisme seulement

17

intervenants externes,
professionnels, artisans, artistes
et historiens de l'art en 2017-2018

100%

de réussite aux examens
en 2016 et 2017

EN 2017

- ◆ Production d'un MOOC (cours en ligne) qui a porté sur l'histoire de l'art et des techniques verrières. Plus de 2500 personnes ont bénéficié de ces cours dont un grand nombre d'apprentis ou de candidats au métier de verrier.
- ◆ Production de guides de sensibilisation à l'hygiène et la sécurité chez les verriers.
- ◆ Bibliothèque et ressources avec plus de 6000 ouvrages disponibles, 15 abonnements à des magazines professionnels, 59 ouvrages acquis pour un budget de 2400 €.
- ◆ Les apprentis honorés au concours "L'un des Meilleurs Apprentis de France" (2 médaillés sur 2 inscrits) :

1 MÉDAILLE D'OR AU NIVEAU NATIONAL

Décoration : Lucas Ferstler / Baccarat

Baccarat - (département 54)

2 MÉDAILLE D'OR AU NIVEAU RÉGIONAL

Vitrail : Élodie Schneider / Atelier Bulard (St Alexandre)

Vitrail : Yanna Jodry / Roland Pfann (Wasselone - 67)

EN 2018

- ◆ Amélioration des conditions d'accueil au Cerfav et durant les séjours à Vannes-le-Châtel.
- ◆ Ouverture de la section verrerie de laboratoire/verre au chalumeau, unique en France en alternance.
- ◆ Plan d'animation en soirée dédié aux apprentis avec ouverture et initiations techniques (FabLab, verre au chalumeau, etc.)
- ◆ Valorisation des filières verre à travers des démonstrations lors des Olympiades des métiers, des JEMA et des JEP
- ◆ Participation à un workshop lors du BIG Festival.

QUAND ?

Avant le 1^{er} mars 2019

POURQUOI ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire versé par les entreprises pour financer les formations technologiques et professionnelles. C'est le seul impôt pour lequel votre entreprise peut choisir le bénéficiaire.

COMMENT ?

Le versement se fait par l'intermédiaire d'un organisme collecteur. Indiquez clairement votre souhait de verser votre taxe au Cerfav, C.F.A. des arts du verre et le nom complet : centre européen de recherches et de formation aux arts verriers.

VEUILLEZ RENSEIGNER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS ET LE RENVoyer À : SERVICE COMPTABILITÉ CERFAV | VANNES-LE-CHÂTEL RUE DE LA LIBERTÉ 54112 VANNES-LE-CHÂTEL OU REMPLIR LA VERSION NUMÉRIQUE DISPONIBLE SUR : WWW.CERFAV.FR/TA2019

société
adresse
.....
code postal ville
téléphone fax
site web e-mail

nom du correspondant
fonction
e-mail
nom de l'organisme collecteur recevant votre versement :
.....
.....

Nom de l'école	Adresse	Quota	Cat. A ouvriers qualifiés	Cat. B cadres moyens	Cat. C cadres supérieurs
CFA arts du verre Cerfav	rue de la liberté 54112 Vannes-le-châtel				

fait à le

cachet & signature :

